

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



**POINT DE LA SITUATION DE MISE EN OEUVRE DES
OPERATIONS DU FASI AU 30 JUILLET 2020**

FIN JUILLET 2020

POINT DE LA SITUATION DE MISE EN OEUVRE DES OPERATIONS DU FASI AU 30 JUILLET 2020

Introduction

Face aux effets négatifs du plan de riposte contre la propagation de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement ivoirien, en date du 31 mars 2020, a mis en place un plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à 1700 milliards de FCFA. Ce plan, visant la préservation de l'outil de production et des emplois, prévoit la création de fonds spécifiques d'appui aux différents acteurs qui sont touchés par la crise.

D'où l'instauration, par Ordonnance du 15 avril 2020, d'un Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) doté d'un montant de 100 milliards de F CFA.

A ce jour, diverses actions ont été déployées pour apporter une réponse immédiate à ces acteurs concernés, depuis le lancement officiel dudit Fonds le 14 mai 2020 à la Primature.

La présente note, faisant le point de l'avancement des opérations menées et des difficultés rencontrées, dégage des perspectives pour le passage à l'échelle dans la phase ordinaire (post - transitoire).

I. Etat d'avancement des opérations du Fonds

Les opérations de mise en œuvre du Fonds concernent le fonctionnement des organes de gestion, la poursuite de l'octroi et le paiement des premières subventions ainsi que des actions de communication.

1.1. Fonctionnement des organes de gestion

Depuis son installation le 20 avril 2020, le Comité de Gestion du Fonds, en collaboration avec le Secrétariat Exécutif, a tenu au 30 juillet 2020 vingt réunions tout type confondu réparties comme suit :

- six réunions d'orientation dont trois à la primature pour la validation du dispositif transitoire, le bilan des activités à mi-parcours de la phase de transition et l'examen du rapport de la mission d'assistance à l'opérationnalisation au Comité de Gestion pour l'opérationnalisation du FASI;
- six réunions de délibérations ayant permis de valider six cohortes de bénéficiaires au nombre 13 651 pour une subvention totale hors frais de 3,1781 milliards de FCFA ;
- huit autres sessions ayant permis de mettre en place les instruments de gestions.

Depuis le lancement officiel des opérations du Fonds le 14 mai 2020 sur la base du dispositif transitoire, les organes de gestion multiplient les initiatives et les rencontres pour remplir les

missions qui lui sont assignées et venir en aide aux acteurs du secteur informel fortement impactés par la crise sanitaire.

1.2. Situation des bénéficiaires du FASI

Jusqu'à mi-juillet, les bases de données, collectées auprès des structures sectorielles et extraites de la plateforme www.fasi.ci, traitées par le Secrétariat Exécutif et validées par le Comité de Gestion, ont permis de sélectionner **13.651 acteurs du secteur informel** pour bénéficier de l'appui du Fonds sous forme de subvention pour un montant total **3.178.100.000 FCFA hors taxe**.

Le tableau de bord global des 13.651 bénéficiaires joint à la présente note fournit un ensemble de renseignements, notamment sur :

- la répartition par genre et localité : les bénéficiaires, composés de 56% de femmes et de 44% d'hommes, sont situés pour 57% à l'intérieur du pays et 43% dans le Grand Abidjan ;
- la répartition par secteur d'activités : 2.540 (18,61%) bénéficiaires proviennent de l'artisanat, 6.327 bénéficiaires (46,35%) du secteur du Commerce, 1.743 bénéficiaires (12,77%) de la restauration, 1.618 bénéficiaires (11,85%) des Transports, 1.118 bénéficiaires (8,19%) de la Culture et 305 bénéficiaires (2,23%) des Services.

Le **24 juillet 2020**, une septième cohorte de bénéficiaires a été validée pour **2 800** bénéficiaires faisant passer les effectifs à **16 451** pour un montant total de subventions de **3 785 900 000 F** (voir fiche de synthèse).

1.3. Situation des paiements des bénéficiaires

Le point global des paiements effectués par les structures de téléphonie mobile à l'endroit des 13.651 bénéficiaires est fourni par le tableau suivant :

Téléphonie mobile	Effectif des bénéficiaires	Total Subventions
ORANGE	8 468	1 996 600 000
Echec	110	
Réussite	8 358	
MTN	4 242	959 400 000
Echec	59	
Réussite	4 183	
MOOV	941	222 100 000
Echec	7	
Réussite	934	
Total général	13 651	3 178 100 000

Source : Rapports de paiement des structures de téléphonie mobile

La lecture du tableau permet de constater qu'il y a 13.475 (98,71%) cas de paiement réussi contre 176 cas de paiement échoué (2,29%). Les motifs des cas d'échecs des transferts monétaires sont les suivants :

- comptes mobiles non ouverts (100) ;
- comptes mobiles suspendus (25) ;
- plafonds des comptes mobiles atteints (45);
- opérateurs mobiles non conformes (06).

Ces cas d'échecs sont pris en charge par l'unité de gestion des plaintes et des réclamations en lien avec les sociétés de téléphonie mobile pour paiement définitif des 176 bénéficiaires restant sur les 13.651 des six premières cohortes de bénéficiaires du FASI.

1.4. Actions de communication

Les activités de communication réalisées en juin 2020 sont relatives à deux événements :

- la cérémonie de remise officielle de chèques aux acteurs du monde de la Culture tenue le mardi 16 juin 2020 à l'auditorium de la Caisse Nationale de Prévoyance sociale (CNPS) en présence des Ministres de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Mamadou Touré et de la Culture et de la Francophonie, Docteur Raymonde Goudou Coffie ;
- la cérémonie de remise symbolique de chèques aux femmes, exerçant, entre autres, dans les domaines de la couture, la coiffure, la vente de condiments et la petite restauration. C'était en date du 22 juin 2020 en présence du Ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Mamadou Touré, et de la Secrétaire d'État chargée de l'Autonomisation de la Femme, Myss Belmonde Dogo.

Par ailleurs, d'autres activités ont été réalisées dans cette période portant sur la rédaction du rapport du dispositif transitoire, les ajustements du budget du FASI et le projet d'arrêté relatif à la phase transitoire.

II. Principales difficultés rencontrées

Avec le démarrage sous contrainte des activités, un ensemble d'activités ont été exécuté sur les ressources propres du Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes. D'autres activités urgent et ne peuvent se mettre en place que par l'adoption du budget et la mise à disposition des ressources.

Dans ces conditions, la non mise en place du budget de fonctionnement du Fonds est une entrave au bon déroulement des activités et à l'atteinte des résultats. Il s'agit entre autres:

- des actions de communication d'envergure pour susciter plus d'engouement à l'inscription des bénéficiaires potentiels, faire connaître les modalités d'inscription et les conditions d'accès au Fonds ;
- du développement de modules complémentaires pour le renforcement de la plateforme technologiques ;
- du recrutement du personnel d'appui et de consultants pour accroître les capacités opérationnelles du Secrétariat Exécutif ;
- de l'acquisition du matériel informatique, bureautique et autres pour renforcer les moyens d'intervention et de mobilité du Secrétariat Exécutif.

III. Recommandations

- Mettre en place le budget de fonctionnement du Fonds afin de favoriser la mise en œuvre diligente des activités clés pour le passage à l'échelle ;
- Exécuter le plan de communication établi pour susciter l'engouement sur la campagne d'inscription des acteurs du secteur informel et assurer une meilleure visibilité des activités du Fonds ;
- Finaliser le recrutement du personnel d'appui et de consultants pour accroître les capacités opérationnelles du Secrétariat Exécutif ;
- Acquérir du matériel informatique, bureautique et autres pour renforcer les moyens d'intervention et de mobilité du Secrétariat Exécutif ;

CONCLUSION

Telle est l'économie de la situation de mise en œuvre du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) à fin juillet 2020.